

J'arrête ici mes calculs, persuadé que je suis que j'ai démontré jusqu'à l'évidence qu'il n'y aurait aucun risque de la part du gouvernement de faire une pareille entreprise. On verra que je n'ai rien alloué à l'agent non plus que pour les arpentages, attendu que le gouvernement a coutume d'en faire les frais et de couvrir ensuite ses dépenses par la vente des terres, et par le résultat de mes calculs ci-dessus, je n'hésite pas à dire que non seulement ces frais pourront être payés dans huit ans en sus des avances et des intérêts, mais encore que chaque colon pourra être mis en possession de sa terre sans aucune redevance.

Si mon projet rencontre votre approbation, je me propose de le faire suivre d'un plan de la discipline qui devrait être observée durant les huit années que durera l'engagement de mes colons.

J'y ajouterai quelques observations sur la manière d'établir des pays montagneux, pour le plus grand avantage des colons et du gouvernement, le mode adopté jusqu'ici de tracer des townships en forme de damier n'étant du tout convenable ni pour la communication, ni pour la distribution des bonnes et des méchantes terres.

Québec, 7 janvier 1843.

JOS. HAMEL,
Arpenteur.